

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 22 octobre 2020 à 10 h 30, à huis clos et par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie et maire de Salaberry-de-Valleyfield  
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie et maire de Saint-Isidore  
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Est absent :

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry  
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon  
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon  
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 16 octobre 2020.

#### **2020-10-48 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

#### **2020-10-49 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020
4. Affaires administratives
  - 4.1 Comptes payés et à payer au 22 octobre 2020
  - 4.2 Adoption du Règlement numéro 10 modifiant le règlement numéro 2 afin de diminuer l'emprunt et la dépense autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait de certains travaux
  - 4.3 Budget de fonctionnement pour l'année 2021 – Adoption
  - 4.4 Renouvellement du contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
5. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2021 – Adoption
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2020-10-50 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2020-10-51 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 22 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 22 octobre 2020 et au montant de 37 207,15 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

*Procédure reliée à l'adoption d'un règlement*

Conformément aux exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la nature des deux (2) changements apportés au projet de règlement soumis pour adoption, sur recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Elle en résume ensuite l'objet et précise l'incidence financière pour la Régie.

**2020-10-52 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2 AFIN DE DIMINUER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE AUTORISÉS ET DE MODIFIER L'OBJET DU RÈGLEMENT PAR LE RETRAIT DE CERTAINS TRAVAUX**

**ATTENDU** que la Régie a adopté, le 3 juillet 2012, le *Règlement numéro 2 décrétant un emprunt de 4 317 931 \$ afin d'acquérir un terrain pour la construction d'une usine de biométhanisation ainsi que pour les honoraires professionnels reliés à la réalisation du projet*;

**ATTENDU** que ce Règlement est entré en vigueur le 5 octobre 2012;

**ATTENDU** qu'au cours de la période de 2012 à 2018, la Régie a eu recours à divers services professionnels dans le cadre des deux (2) appels de qualification et des deux (2) appels de propositions visant à sélectionner l'entreprise ou le consortium mandaté pour la conception, la construction et l'opération d'un Centre intégré de recyclage des matières organiques par biométhanisation et compostage ;

**ATTENDU** que puisque les propositions déposées ne respectaient pas le cadre budgétaire établi, le Conseil d'administration de la Régie, avec l'adhésion des deux (2) MRC constituantes, a convenu de mettre fin au projet visant la conception et la construction d'une usine de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage à Beauharnois (résolution numéro 2019-08-29);

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'objet du Règlement numéro 2 et de son annexe afin de diminuer la dépense et l'emprunt autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait des travaux qui ne seront pas réalisés;

**ATTENDU** que toute modification d'un règlement d'emprunt qui décrète un changement d'objet doit être effectuée par un règlement assujéti aux mêmes approbations que le règlement initial;

**2020-10-52 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2 AFIN DE DIMINUER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE AUTORISÉS ET DE MODIFIER L'OBJET DU RÈGLEMENT PAR LE RETRAIT DE CERTAINS TRAVAUX (SUITE)**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 17 septembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

Que le « Règlement numéro 10 modifiant le règlement numéro 2 afin de diminuer l'emprunt et la dépense autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait de certains travaux » soit adopté, tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉE**

**2020-10-53 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** que conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1), la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon doit dresser un budget pour l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

**ATTENDU** que lors des rencontres plénières du 17 septembre 2020 et du 22 octobre 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie a présenté aux administrateurs la teneur du budget proposé;

**ATTENDU** qu'en complément dudit budget, la directrice générale et secrétaire-trésorière a établi la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC constituantes, le tout conformément aux termes de *l'Entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques*, conclue le 1<sup>er</sup> mars 2012.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier  
Et unanimement résolu

D'adopter le budget de la Régie pour l'exercice financier s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, au montant total de 595 486\$.

De transmettre aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon la présente résolution, accompagnée d'une copie du budget de l'année 2021 et du tableau établissant la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC.

De demander aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon de présenter ledit budget à leurs Conseils des maires respectifs, à des fins d'adoption.

**ADOPTÉE**

**2020-10-54 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement, pour la période 2020-2021, du contrat d'assurance responsabilité contracté par la Régie auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (police numéro MMQP-03-R12490).

**2020-10-54 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) (SUITE)**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

De procéder au renouvellement du contrat d'assurance (police numéro MMQP-03-R12490), pour la période venant à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

D'autoriser le paiement d'un montant de 19 500 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec, aux fins du renouvellement de cette assurance.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-10-55 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2021 - ADOPTION**

**ATTENDU** que conformément à l'article 17 du Règlement numéro 3 – *Règlement général de fonctionnement de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2021.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier  
Et unanimement résolu

De tenir les séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie, à la salle Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry, aux dates suivantes et aux heures suivantes :

- Jeudi, 18 février 2021 à 10h30
- Jeudi, 18 mars 2021 à 10h30
- Jeudi, 22 avril 2021 à 10h30
- Jeudi, 20 mai 2021 à 10h30
- Jeudi, 17 juin 2021 à 10h30
- Jeudi, 19 août 2021 à 10h30
- Jeudi, 16 septembre 2021 à 10h30
- Jeudi, 21 octobre 2021 à 10h30
- Jeudi, 9 décembre 2021 à 10h30

De préciser que les modalités entourant la tenue des séances publiques de la Régie pourront être adaptées, en cours d'année, afin de respecter les mesures énoncées par le gouvernement du Québec en vertu de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux administrateurs.

**2020-10-56 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h36.

**ADOPTÉE**

---

Sylvain Payant  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim